Saint-Benoît
la ville au fil de l'eau

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

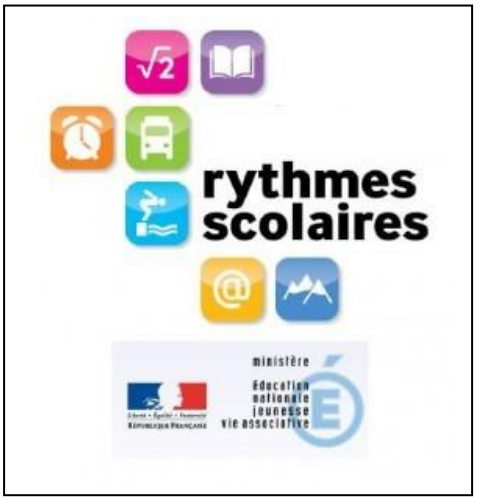

Commune de Saint-Benoît (86)

SOMMAIRE

Périmètre et public du PEDT **Page 3**

Etat des lieux **Page 3**

Besoins répertoriés **Page 4**

Objectifs éducatifs du Projet Educatif De Territoire **Page 5**

Articulation du PEDT **Page 7**

Partenaires du projet **Page 7**

Structure de pilotage **Page 7**

Evaluation du PEDT **Page 8**

Annexes **A partir de la page 9**

(Annexe 1 : Bilan sondage familles, annexe 2 : planning des journées d'école, annexe 3 : planning des TAP période 1, annexe 4 : Lettre aux parents, annexe 5 : Formulaire d'inscription, annexe 6 : fiche d'inscription aux TAP, annexe 7 : liste des intervenants, annexe 8 : fiche sanitaire)

Projet concernant la Mairie de Saint-Benoît et présenté en septembre 2014.

Correspondant : *COQUILLAUD Pierre*

Fonction : *Coordinateur PEDT*
Adresse : *11 rue Paul Gauvin 86280 SAINT BENOIT*
Téléphone : *05 49 51 68 40*
Adresse électronique : *pedt86280@free.fr*

Périmètre et public du PEDT

Le territoire concerné par le Projet Educatif de Territoire est la Commune de Saint-Benoît.

Les Temps d'Activités Périscolaires concerneront les 328 élèves des écoles élémentaires de la commune soit l'école d'Irma Jouenne et de l'Ermitage.

Les enfants auront libre choix pour les inscriptions.
Ils feront une sélection d'activités en mettant un ordre de préférence, la première étant l'activité à laquelle ils préfèrent participer (ex : Choix 1, informatique / Choix 2, volley-ball…).
Les activités seront réalisées par périodes de 6 à 9 séances (entre chaque vacances scolaires).
Un tarif de 4 à 10€ (selon QF) sera appliqué pour ces séances.

Les familles seront informées par un planning qui leur sera remis via les enseignants.
Ils pourront ensuite s'inscrire en retournant une fiche d'inscription.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

Pour l'école d'Irma Jouenne, les activités se dérouleront de 11h45 à 12h45 (une activité d'une heure) et de 12h45 à 13h45 (deux activités d'une heure) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pour l'école de l'Ermitage, les activités se dérouleront entre 12h et 13h (une activité d'une heure) et de 13h à 14h (deux activités d'une heure) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Etat des lieux

Activités périscolaires :

Il n'existe pas d'accueil de loisirs périscolaire déclaré auprès de la DDCS sur les temps de garderie.

Activités extrascolaires sur le territoire: (accueil de loisirs, activités des associations…)

La commune compte actuellement une centaine d'associations très variées. Certaines interviendront pour mener les Nouvelles Activités Périscolaires.

Concernant la petite enfance, la Mairie propose l'accès à deux crèches.
La première, municipale, s'appelle "Les petites canailles" et accueille 35 enfants toute l'année (sauf un mois l'été et une semaine à Noël où elle est fermée).
La deuxième, associative, s'appelle "Les Polissons" et accueille une dizaine d'enfants de Saint-Benoît sur ses 40 places.

Concernant l'enfance, la commune est en partenariat avec deux accueils de loisirs sans hébergement.
Le premier, est un accueil de loisirs multisports (6-13 ans) ouvert durant les vacances scolaires. Il est géré par le Comité Départemental de Volley-ball.
Le deuxième, est l'accueil de loisirs du Bois de Givray à Ligugé (3-14 ans), ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires (sauf Noël). Il est géré par la commune de Ligugé.

Concernant la jeunesse, l'ANCRE, association communale, gère un accueil de loisirs sans hébergement pour les 12-18 ans qui est ouvert le mercredi après-midi, un vendredi soir par mois et durant toutes les vacances scolaires. Elle propose aussi un séjour de vacances chaque été.

Une offre de services est donc proposée, sur le territoire, à tous les enfants jusqu'à 18 ans.

Besoins répertoriés

La commune de Saint-Benoit possède un territoire assez vaste géographiquement, il faut donc créer du lien entre les différentes institutions existantes (écoles, crèches, accueils de loisirs et associations) afin de permettre aux enfants d'avoir une continuité dans leur pratique d'activités, qu'elles soient scolaires ou extra-scolaires.
La mise en place d'activités périscolaires dans le cadre du Projet Educatif De Territoire devrait permettre aux enfants de se rapprocher des différentes structures existantes, et notamment des associations culturelles, sportives, éducatives...

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La commune a un tissu associatif très important (plus de 100 associations répertoriées), nous nous appuyons donc sur celui-ci pour mettre en place les activités périscolaires.
De plus, faisant partie de l'agglomération du "Grand Poitiers", nous sollicitons aussi certaines associations situées à proximité de la commune.

Autre atout de la commune, les enfants ont accès à un gymnase situé à proximité directe de chaque école (Salle des sports du Gravion pour Irma Jouenne et Gymnase de l'Ermitage pour l'école du même nom) ainsi qu'à des salles d'activités accessibles dans les locaux scolaires.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

Il n'y a pas d'incidence sur la pratique des activités. Toutes les activités ayant lieu de 12h à 14h (ou de 11h45 à 13h45), tous les enfants peuvent y participer (même ceux qui ne mangent pas au restaurant scolaire).

Objectifs éducatifs du Projet Educatif De Territoire

1. Favoriser l'épanouissement des enfants

Comment ?

- En leur permettant l'accès à des activités qui peuvent être complémentaires de l'enseignement scolaire.

- En proposant des activités d'univers différents afin que les enfants puissent choisir celle qui leur correspond le mieux.

- En proposant des activités adaptées à l'âge des enfants.

2. Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant

Comment ?

- En proposant un panel d'activités diversifiées afin que l'enfant puisse avoir plusieurs choix possibles.

- En permettant aux enfants de s'exprimer sur leur vécu après l'activité (sondages, retours des familles, des intervenants, du personnel communal et des enseignants).

- En permettant aux enfants de faire des propositions d'activités pour les cycles suivants.

3. Permettre à tous les enfants d'élémentaire d'accéder aux activités périscolaires

Comment ?

- En proposant des activités diversifiées (sportives, culturelles, artistiques, éducatives et ludiques).

- En proposant des activités adaptées à l'âge des enfants.

- En menant une politique tarifaire accessible à tous.

- En proposant l'aide du CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale) aux familles les plus démunies.

- En proposant les activités pendant la pause méridienne, où une majorité d'enfants est présente.

4. Développer la notion de respect, d'échanges et de solidarité chez les enfants

Comment ?

- En mettant en place des activités de coopération (jeux à deux ou plusieurs).

- En permettant l'accès à certaines activités avec des tranches d'âges différentes.

- En incitant un enfant, plus à l'aise dans une activité, à aider les autres dans la découverte et l'apprentissage de celle-ci.

- A travers l'explication de règles de jeux, ou de consignes, précises, au début de chaque activité.

5. Créer du lien entre les différents acteurs du Projet Educatif de Territoire.

Comment ?

- En proposant aux associations d'intervenir au sein des écoles pour mettre en place des activités périscolaires.

- En communiquant l'avancée et l'état du déroulement des activités lors des commissions scolaires.

- En ayant des agents municipaux référents de la mise en place et la gestion des activités périscolaires, afin qu'ils soient identifiés par toutes les parties (intervenants, enseignants, parents d'élèves...).

- En encourageant les passerelles entre les différents acteurs éducatifs (accueils de loisirs, écoles, associations...).

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Le Projet Educatif de Territoire intègrera le Contrat Enfance-Jeunesse déjà en place sur la commune.

Les activités proposées seront des activités d'initiation et seront adaptées à l'âge des enfants les pratiquant.

Un accueil de loisirs périscolaire a été créé sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Le PEDT a été élaboré en cohérence avec les projets d'écoles.

Partenaires du projet

Partenaires institutionnels : Mairie, écoles élémentaires, Education Nationale, DDCS.

Partenaires associatifs : Cf liste en annexe.

Autres partenaires : Accueil de loisirs multisports, Accueil jeunes (ANCRE), Particuliers.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Agents communaux, associations (cf liste).

Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage :
Intervenants, parents, enseignants, élus et agents communaux.

<u>Coordination du projet assuré par :</u>

Nom et prénom du responsable pédagogique : *COQUILLAUD Pierre*
Fonction : *Coordinateur du Projet Educatif de Territoire*
Adresse : *11 rue Paul Gauvin 86280 SAINT BENOIT*
Téléphone : *05 49 51 68 40 / 06 74 23 78 71* Adresse électronique : pedt86280@free.fr

Modalités de pilotage :

Etats des lieux, évaluations et bilans réguliers lors de commissions scolaires spécifiques.

Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet

Périodicité : *Après chaque cycle d'activités (soit toutes les 6 à 9 semaines)*

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, …) : *Taux de fréquentation*

Indicateurs qualitatifs : *Enquêtes de satisfaction, retours des différents acteurs*

Durée du PEDT envisagée : *3 ans renouvelable*

Signataire du projet

Le Maire